RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes
Référence : DESP/NSA/EM/YJ/AS n°2023-52

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU le décret n°84-1206 du 28 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) ;

VU l'arrêté du 05 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité pour le concours de recrutement de chargés de recherche de classe normale dans le groupe de disciplines n°6 « Santé publique, santé des populations » est composé comme suit :

101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00

LE PRESIDENT :

LAUNOY Guy

LES EXPERTS :

ANDRIEU Nadine
BERTHOZ LANDRON Sylvie
CARVALLO Sarah
COBAT Aurélie
DE LA ROCHEBROCHARD Elise
DEUFFIC-BURBAN Sylvie
DUCLOS Antoine
FEART-COURET Catherine
FINI Jean-Baptiste
GUEDJ Jérémie
JUSOT Florence
LAGARDE Emmanuel
LAGUETTE Vanessa
MEIRHAEGHE Aline
PAOLETTI Xavier

Pr Didier SAMUEL
Le Président-directeur général de l'Inserm